

Fiche 9 : « Sibelga – Interfin – RDE »

Sibelga

Sibelga est le gestionnaire des réseaux de distribution d'électricité et de gaz naturel en Région de Bruxelles-Capitale. À ce titre, elle entretient et développe ces réseaux. Elle est responsable du relevé des compteurs et de la validation des données de comptage, permettant aux fournisseurs commerciaux d'énergie de facturer les consommations à leurs clients.

Sibelga s'est vu confier des missions de service public, comme la gestion du réseau d'éclairage public sur les voiries communales ou la fourniture sociale d'électricité et de gaz naturel aux clients protégés.

Par ailleurs, Sibelga développe une expertise spécifique dans les techniques énergétiques. Elle propose ainsi aux clients ayant de grands besoins de chaleur des partenariats en matière de cogénération et fournit un service de comptabilité énergétique des bâtiments aux communes bruxelloises.

Sibelga emploie un millier de collaborateurs. Avec près de 80 millions d'euros d'investissements chaque année, elle figure au troisième rang des investisseurs récurrents à Bruxelles.

Ses actionnaires sont l'intercommunale de financement Interfin et les 19 communes de Bruxelles

Interfin

Interfin est l'intercommunale de financement du groupe Sibelga.

Elle détient 99,9% du gestionnaire de réseaux Sibelga. En dehors de cette participation, l'intercommunale regroupe le patrimoine des communes bruxelloises dans d'autres sociétés du secteur de l'énergie en Belgique, à savoir, Elia, Fluxys, Publi-T et Publigaz.

RDE

L'Association intercommunale des Régies de Distribution d'Énergie (RDE) a été fondée en 1971 afin de regrouper les anciennes Régies communales de distribution d'énergie d'Ixelles et de Saint-Gilles. En 1983, l'exploitation de la RDE ainsi son personnel ont été transférés à la société BNO devenue filiale opérationnelle de Sibelga. Depuis cette époque la RDE n'a plus d'activité opérationnelle, mais sa structure est cependant maintenue pour payer les pensions « secteur public » de ses anciens agents.

Où insérer ces informations sur votre site ?

Ces informations peuvent être mentionnées dans :

- "Partenaires"
- "Intercommunales"
- "Marché de l'énergie à Bruxelles"
- votre rubrique consacrée à l'énergie
- votre rubrique consacrée à votre Cellule énergie